

✳

Arrondissement
de VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES MUNICIPAUX

✳



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AU NIVEAU DU CARREFOUR DE LA RUE JULES GUESDE ET LA RUE PASTEUR A QUAROUBLE (TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la Société RAMERY TP à RAISMES au niveau de la rue Pasteur à partir du 9 octobre 2023 et ce jusqu'au 13 octobre 2023.

ARRETONS:

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdit.

Article 2 : Le chantier sera signalé à l'avancement par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société RAMERY TP, ZI du bas pré 59590 RAISMES.

Article 3 : Monsieur le Maire de QUAROUBLE est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur du SIAV,
- Monsieur le Directeur de la Société RAMERY TP à RAISMES.
- Monsieur le Directeur FINAND, AULNOY LES VALENCIENNES
- Monsieur le Directeur SIMOUV à SAINT-SAULVE

Quarouble, le 5 octobre 2023.

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY

